

La Régie communale autonome de Villers-la-Ville recrute un(e) gestionnaire d'infrastructure sportive

Description de la fonction :

- Sous l'autorité du Bureau exécutif et du Conseil d'administration de la Régie Communale

Autonome, la fonction consiste notamment à assurer la gestion journalière et la réalisation de l'objet social de la Régie. Cette fonction exige des compétences administratives, techniques et en matière de gestion du personnel.

Ci-dessous, une liste non-exhaustive des différentes missions à exercer :

- Assurer la gestion administrative journalière et financière des infrastructures sportives dépendantes de la RCA

- Planifier les occupations récurrentes et ponctuelles ;

- Mettre en œuvre les objectifs définis par le Conseil d'administration et le Bureau exécutif ;

- Rédiger les rapports demandés par les différents pouvoirs subsidiant, par exemple l'ADEPS ;

- Respecter les exigences du contrat de Gestion envers l'administration communale et présenter certains dossiers au Conseil communal (budget, comptes,...) ;

- Exécuter le budget en veillant au strict respect des dépenses prévues et en s'assurant de la bonne perception des recettes prévues ;

- Informer les organes de direction des possibilités de subventions relatives aux infrastructures et animations sportives ;

- Rédiger et établir le suivi des marchés publics ;

- Organiser, coordonner et contrôler le travail du personnel (secrétariat, entretien, maintenance technique et horeca) ;

- Assurer le management d'une équipe multifonctionnelle ;

- Superviser le fonctionnement technique des installations et le suivi de la législation ;

- Coordonner l'occupation et superviser les installations sportives et les équipements ;

- Concevoir des activités d'animation sportive ;

- Veiller à l'animation du CSL au travers de projets et d'événements spécifiques, afin de garantir son subventionnement ;

- Veiller à la sécurité des personnes (personnel et utilisateurs), du matériel et des installations, en faisant respecter strictement le Règlement d'Ordre Intérieur ainsi que les règles et consignes de sécurité ;

- Participer à des formations que le Bureau exécutif jugera nécessaires ;
- Créer et maintenir de bonnes relations avec les utilisateurs ;
- Gérer une structure horeca composée d'une restaurant et d'une brasserie ;
- Faire preuve d'un devoir de réserve et de discrétion.

Profil :

- Être belge ou ressortissant d'un pays de l'Union européenne ;
- Jouir des droits civils et politiques et être de bonne conduite, vie et mœurs ;
- Être titulaire au minimum d'un diplôme de bachelier est un atout pour cette fonction ;
- Être obligatoirement titulaire du diplôme de « Gestionnaire d'infrastructures sportives » ;
- Être titulaire d'un permis de conduire B et en possession d'un véhicule personnel ;
- Bonnes connaissances du milieu sportif et les réglementations spécifiques ;
- Connaissances utiles en droit, fiscalité, assurances, en matière de marchés publics ;
- Connaissances des applications informatiques les plus courantes (traitement de texte, tableur, outils de communication et de recherches,) ;
- Maîtrise globale des lois, décrets et réglementations des infrastructures et pratiques sportives ;
- Maîtrise de l'expression écrite et orale ;
- Apte à synthétiser des idées et les exprimer clairement et précisément ;
- Rédaction aisée de rapports clairs, synthétiques et précis ;
- Sens de l'organisation : Respect des délais, rigueur, ordre et méthode sont des qualités indispensables ;
- Disponibilité et grande souplesse d'horaires, prestations week-end et en soirée en fonction des besoins.

Echelle de traitement – contrat

- Echelle 100/1, Fédération Wallonie-Bruxelles
- Contrat CDD de 6 mois à temps plein (avec possibilité de CDI par la suite)
- Pension complémentaire de 3% du salaire brut
- Chèques-repas
- Assurance hospitalisation

Les candidatures doivent parvenir pour le jeudi 24 décembre 2020 au plus tard (cachet de la poste faisant foi) à l'attention de Madame Anne-Michèle Pierard, Echevine des Sports , par courrier postal à l'Administration communale de Villers-la-Ville, rue de Marbais, 37 à 1495 Villers-la-Ville, ou par courriel à annemichele.pierard@villers-la-ville.be .

Elles seront obligatoirement accompagnées des documents suivants :

- d'une lettre de motivation,
- d'une copie des diplômes (études et GIS),
- d'un extrait du casier judiciaire (de moins de 6 mois),
- d'une copie du permis de conduire de la catégorie B,
- d'un curriculum vitae.

Procédure :

Les candidatures recevables seront auditionnées par des responsables de la Régie Communale Autonome. En fonction du nombre de candidatures, la RCA se réserve le droit d'organiser une épreuve écrite supplémentaire.

Pour toute information, vous pouvez contacter, Monsieur Benoit Xhrouet par téléphone, au 071/816.805 ou par mail complexe.sportif.vlv@gmail.com.